

CPG Assurance

Assurez la protection de vos placements et de votre patrimoine



Voici Joanne

Joanne et son mari, Benoît, ont bien planifié leur retraite. Ils ont passé les dix premières années de leur retraite à parcourir le monde, puis ont ensuite passé du temps à la maison avec leur famille. Il y a deux ans, Benoît est décédé. Grâce à leur bonne planification, tous leurs actifs ont été transférés à Joanne sans être exposés au processus d'homologation (et les frais qui y sont associés). Maintenant âgée de 70 ans, Joanne a amplement d'argent pour mener une vie confortable.

Les gens aiment les surprises, mais pas quand leur argent est en jeu – et encore moins quand ces surprises réduisent l'héritage de leurs proches. Un CPG assurance – une rente à provision cumulative établie par une compagnie d'assurance – peut aider vos héritiers à éviter les mauvaises surprises.

L'histoire suivante démontre comment vous pouvez tirer profit d'un CPG assurance.

L'histoire de Joanne

Joanne sait que les frais d'homologation* et les frais liés à la succession peuvent réduire la valeur d'un patrimoine. Elle veut maximiser le montant d'argent qu'elle laissera à ses enfants après son décès. Elle a environ 150 000 \$ dans des CPG non enregistrés auprès d'une banque locale et sa maison vaut environ 400 000 \$.

*Au Québec, la procédure d'homologation (vérification) est différente et les frais sont minimes.

Les options

Option 1

Observons la situation actuelle de Joanne, dont l'actif est investi dans des CPG non enregistrés. À son décès, tous ses actifs passeront par la succession, ce qui signifie que des retards et des frais pourraient s'appliquer à la totalité de ses actifs. Dans ce cas, les frais pourraient atteindre 40 000 \$.

Actif	Valeur	Répartition
Maison	400 000 \$	Vendue – actifs passent par la succession
CPG non enregistrés	150 000 \$	Actifs passent par la succession

Même si Joanne vend sa maison, le résultat sera le même : 100 % de ses actifs passeront par la succession.

Actif	Valeur	Répartition
CPG non enregistrés	550 000 \$	Actifs passent par la succession

Option 2

Joanne pourrait placer ses actifs non enregistrés dans un CPG assurance auprès de sa compagnie d'assurance. Ainsi, seulement 70 % des actifs de Joanne passeraient par la succession.

Actif	Valeur	Répartition
Maison	400 000 \$	Vendue – actifs passent par la succession
Actifs des CPG d'assurance non enregistrés	150 000 \$	Actifs transmis à son ou à ses bénéficiaires

Si Joanne vend sa maison et place l'argent obtenu dans un CPG assurance, rien ne passera par la succession. De cette façon, son ou ses bénéficiaires éviteront les retards et les frais associés à l'homologation et à l'administration de la succession, car l'argent leur sera versé directement.

Actif	Valeur	Répartition
Actifs des CPG d'assurance non enregistrés	550 000 \$	Actifs transmis à son ou à ses bénéficiaires

La solution

Joanne devrait investir dans un CPG assurance de la Financière Sun Life pour protéger son patrimoine contre les frais d'homologation.

Après avoir étudié les avantages d'un CPG assurance, Joanne décide de transférer l'argent investi dans les CPG non enregistrés (une fois arrivés à échéance) à un CPG assurance pour protéger son héritage du processus d'homologation. Joanne veut continuer de vivre dans sa maison jusqu'à ce qu'elle ait 75 ans. Ensuite, elle vendra sa maison et placera l'argent obtenu dans un CPG assurance, protégeant ainsi une plus grande part de ses actifs.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez placementsmondiauxsunlife.com | Appelez au **1-877-786-5433**

Un CPG assurance est une rente à provision cumulative. Vous pouvez demander de commencer les versements de rente à n'importe quel moment. Sinon, les versements de rente commenceront après votre 100^e anniversaire.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.